

PLAN de l'U.N.S.S. CITOYENS DU SPORT

**Promouvoir par le sport les valeurs citoyennes
de la République**

**Permettre l'accès à une pratique sportive
régulière et encadrée pour tous**



PROMOUVOIR, PAR LE SPORT SCOLAIRE DU SECOND DEGRE, LES VALEURS CITOYENNES DE LA RÉPUBLIQUE

Le mot «valeurs» fait majoritairement référence aux *devoirs* du citoyen à travers la notion de respect : « valeurs à respecter ». Elle se traduit à la fois dans le respect de l'autre et de ses différences mais aussi dans la capacité à se respecter soi-même avec ses propres faiblesses et ses compétences à faire valoir au sein de n'importe quelle entité. Pour ce dernier point, on s'inscrit dans l'un des *droits* fondamentaux du citoyen, celui de poser un avis, de prendre des initiatives et responsabilités.

1. FORMER LES ACTEURS DU SPORT SCOLAIRE A LA CITOYENNETÉ

En réponse à la volonté de notre ministère de tutelle à voir les valeurs de la République prises en compte lors des rencontres et événements liés à l'UNSS, notre fédération s'inscrit pleinement dans cet objectif citoyen et cela depuis le vote à l'unanimité de l'assemblée générale pour le plan national de développement du sport scolaire 2012.2016. Les six objectifs liés à ce plan traduisent notre volonté de valoriser et de conduire à l'amélioration des comportements citoyens. Cette stratégie doit conduire à élaborer une offre de formation destinée à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes du sport à destination de l'ensemble des acteurs de l'UNSS en particulier avec notre dossier « génération responsable ».

1.1 Dossier éthique

Le plan national de développement du sport scolaire valorise un « SPORT SCOLAIRE ETHIQUE et SOLIDAIRE ». La mise en place de la « commission nationale éthique » regroupant des cadres UNSS ainsi que des enseignants EPS, animateurs d'AS, a permis de présenter à l'ensemble de la corporation le « LIVRET ETHIQUE et SPORT SCOLAIRE ». Ce document à vocation pédagogique, aborde différents sujets relatifs aux discriminations comme le sexisme, l'homophobie, le rejet du handicap, le racisme et toutes les formes de violences. Il est un support issu de la réflexion des licenciés eux-mêmes qui permet d'engager les établissements du second degré dans un travail interdisciplinaire. Les associations sportives qui travaillent sur des projets « citoyens » pourront concourir dès 2015 au « PRIX NATIONAL ETHIQUE » parrainé par le SENAT.

Le fairplay se traduit bien au-delà de la simple application des règles. Il couvre la notion de partage entre les élèves représentant les couleurs de leur établissement. Il est également une façon d'être qui doit se retrouver dans tous les moments de la vie sociale. La prise en main par les licenciés eux-mêmes des différentes manifestations sportives UNSS (organisateur, arbitre/juge, secouriste, reporter, aides aux premiers secours) est à la fois la « marque de fabrique » de notre structure et également l'exemple même de ce qu'est l'attitude citoyenne.

Au-delà du dossier « vers une génération responsable », l'UNSS met en place un protocole lors des remises de récompenses ainsi qu'une Charte de participation aux championnats de France. L'équipe qualifiée doit s'inscrire dans l'esprit « UNSS », en respectant les différents engagements demandés.

1.2 Dossier « génération responsable »

La formation des Jeunes Officiels prend une place prépondérante au sein de la politique nationale de l'UNSS. La volonté de la direction nationale, avec la commission nationale des Jeunes Officiels (CNJO), est de développer et de renforcer les rôles proposés aux jeunes officiels. Pour chaque pratique sportive au sein de l'UNSS, est proposés une formation à l'arbitrage/jugement, cela du niveau du district jusqu'au niveau international en passant par le département, l'académie et le national lors des championnats de France. **Les livrets jeunes arbitres** sont tous actualisés chaque année lors des commissions mixtes nationales avec trois niveaux d'exigences (départemental, académique puis national) ainsi qu'une grille faisant référence à l'option facultative EPS et l'obtention des 16 points pour les Jeunes arbitres/Juges de niveau national.

L'ensemble des académies et des départements en collaboration avec les enseignants d'EPS mettent en place des stages de formation afin de valoriser le rôle tenu par ces jeunes selon le principe suivant :

- les meilleurs des districts officient, organisent et dirigent sur le plan départemental,
- les meilleurs départementaux officient, organisent et dirigent sur le plan académique,
- les meilleurs académiques officient, organisent et dirigent sur le plan national,
- Les meilleurs nationaux peuvent officier sur des compétitions internationales (Championnats du monde ISF, rencontres avec des pays étrangers).

Passerelles vers les fédérations sportives

Afin de renforcer le travail réalisé et pour amener ces jeunes à poursuivre leur implication :

- une convention a été signée avec la FFSU pour qu'ils puissent officier en sport universitaire.
- Des passerelles sont mises en place avec les fédérations partenaires et permettent d'y exercer leur rôle de juge ou d'arbitre et poursuivre leur formation.
- Le nombre de jeunes dirigeants et vice-présidents élèves progressent sur l'ensemble du territoire même si la mise en place de formation est difficile à mettre en œuvre. Au total c'est 255 jeunes officiels dirigeants et 2878 vice-présidents.
- Enfin, le Jeune Officiel organisateur est devenu un acteur des organisations des compétitions pour en faire une réussite. Il peut choisir d'être reporter, secouriste, animateur speaker, éco responsable, responsable informatique, interprète, etc. Ces rôles ont considérablement progressé : ce sont 3449 Jeunes Officiels répartis en 3220 jeunes organisateurs, 117 jeunes reporters, 112 jeunes secouristes répertoriés sur la même mission.

Recensement du nombre de licenciés formés ?

Nous recensons au terme de l'année 2014, 79 479 nouveaux Jeunes Officiels sachant que certains jeunes sont certifiés dans plusieurs activités ce qui porte le nombre à 167 163 certifications tous niveaux et missions confondues (68 211 filles et 99 042 garçons). Ce nombre important de Jeunes Officiels permet de répondre à nos spécificités : l'apprentissage aux responsabilités, la participation à la vie de l'AS et la contribution à l'éducation à la citoyenneté.

Ce chiffre se décline en :

- 163 459 certifications Jeunes Officiels juges/arbitres,
- 3449 certifications Jeunes Officiels organisateurs,
- 28 JO Certifiés internationaux
- 2874 JO CERTIFIES NATIONAUX : 1347 filles /1527 garçons
- 30132 JO CERTIFIES ACADEMIQUES : 13318 filles /16814 garçons
- 255 certifications Jeunes Dirigeants.
- 67 jeunes coaches

Le ratio filles/garçons

- La répartition garçons / filles des Jeunes Officiels certifiés pour 2013-2014 est de 68 121 JO filles et de 99 042 JO garçons soit 40,75 % de filles et 59,25% de garçons. On note une légère augmentation à hauteur de 0,17 % chez les filles et une baisse de 0,17% chez les garçons,
- La répartition garçons / filles des Jeunes Officiels formés dans l'année est de 33 193 filles et 46 286 garçons soit 41,76% de filles et 58,24% de garçons. Une légère augmentation de ces JO formés par rapport à 2013 proche de l'équivalence entre les garçons et les filles,
- Les premières formations Jeunes Officiels en nombre de certification concernent le badminton (23191), le handball (22067) et volley (11631),
- Les premières formations Jeunes Officiels en nombre de JO formés concernent le badminton (10431), handball (9613) et le futsal (5618).

L'intérêt porté à la valorisation de l'option facultative EPS a suscité un intérêt très fort pour les formations des JO au niveau des lycées et on peut noter la présence de nombreux JO lycéens sur des CF collèges.

- Option EPS facultative: 409 (HNSS) + 221 JO sur 7 académies

Avec la Généralisation de la remise des diplômes (reconnaissance) et des attestations (points bac pour les lycées) lors des podiums

1.3 La Vice-présidence « élèves » à l'association sportive

Les préconisations doivent être des objectifs prioritaires des services à destinations des AS et chefs d'établissement.

- À l'échelle de l'établissement, encourager la mise en place d'un tutorat dans chaque phase de la formation du Vice-président et Jeune dirigeant élève
- Mutualiser les formations relatives à la prise de responsabilités à l'échelle de chaque établissement
- Renforcer le rapprochement avec les partenaires / Comité National Olympique et Sportif Français, Ligue de l'Enseignement et MAIF qui sont rompus à la formation à l'engagement citoyen
- Création à l'échelle de chaque académie d'une Commission Régionale des Jeunes Officiels ayant pour mission la formation et la diligence des professeurs d'Education Physique et Sportive et ce notamment sur le dossier Vice-Président et Jeune Dirigeant élève
- Création à l'échelle nationale d'une Journée de l'Engagement Associatif dans le parcours citoyen de l'élève, à l'instar de la Journée Nationale du Sport Scolaire

1.4 Le « sport durable » à l'UNSS

Préoccupation majeure depuis quelques années ce dossier prend une dimension spécifique à l'occasion de l'organisation en France de la COP 21, où l'UNSS prend toute sa place, notamment avec ses jeunes officiels et l'organisation d'un stand.

Une convention sera proposée à la signature de la ministre de l'EN, du ministre chargé des sports, de la ministre chargée de l'écologie

Toutes les manifestations UNSS notamment nationales font en sorte de sensibiliser, d'informer sur ces questions. Elles adoptent en outre obligatoirement des modalités d'organisation éco-responsables. La direction nationale élabore les outils nécessaires à la mise en œuvre de ces enjeux.

1.5 Plan de féminisation.

1.5.1 Licenciées

En termes de licenciées, l'UNSS constitue une fédération en pointe. Depuis 2009, le taux de féminisation des sportifs dépasse les 40%.

Un programme bâti depuis deux ans, favorisant la mixité en championnat et l'essor des filières féminines est étoffé dans le PNDD pour diversifier l'offre sportive, plus à l'écoute des demandes locales.

L'objectif est à terme de se rapprocher des 50%, proportion de filles scolarisées dans le second degré

Le PNDSS engage l'UNSS dans plusieurs projets déclinés dans ses 100 propositions en termes d'offre sportive et de formation

- Proposition 31 : Mixité souhaitée dans un maximum de sports jusqu'au niveau départemental, notamment en catégories benjamins et minimes
- Proposition 44 : Développer une formation UNSS axée sur l'offre sportive pour les filles
- Proposition 30 : Viser la parité sur l'ensemble du programme "Jeunes officiels, vers une génération responsable"

Des outils fédéraux sont d'ores et déjà en place, grâce à la création de la commission nationale « filles, sports et mixité, appelée à se décliner dans les académies et composée d'ambassadrices UNSS, cadres UNSS, IPR, chefs d'établissement, professeurs animateurs d'AS, élèves, fédérations de parents d'élèves, Fondation de France, représentante d'une fédération sportive en charge du développement du sport féminin, une représentante élue des AS.

Labellisation des AS « égalité »

Une fiche de sensibilisation au programme est disponible sur le site de l'UNSS (annexe)

1.5.2 Instances

La problématique statutaire de l'UNSS est que les membres des différentes instances sont désignés es qualité. Il est difficile dès lors d'y imposer une parité. Le renouvellement prévu en 2015 impose par circulaire une vigilance sur cette question

Les « élus des AS », seuls membres élus aux conseils départementaux, conseils régionaux, sont répartis de la manière suivante :

33% de femmes aux départements, 33% en région, 30% à l'AG, 4/5 au CA. En progression et plus que remarquable en CA, ces chiffres peuvent être augmentés, en concertation avec les personnes constituant les listes.

1.5.3 Management interne

Les cadres recrutés selon une procédure conventionnelle entre le ministère de l'éducation nationale et l'UNSS ont adopté une philosophie depuis 2010 sur la question : à demande équivalente, le poste est confié à une femme.

2. COMMUNIQUER POUR VALORISER, SENSIBILISER ET MOBILISER

L'UNSS considère comme nécessaire le fait de renforcer, voire de développer, la communication autour du nécessaire respect des valeurs citoyennes autour du « VIVRE ENSEMBLE »

2.1 Les messages citoyens

Ils sont dirigés vers les licenciés et cadres de l'UNSS, les enseignants EPS « animateurs d'AS », les corps d'inspection EPS, les parents d'élèves, et toutes les institutions représentées à l'assemblée générale de l'UNSS.

2.2 Les moyens

- Courrier du directeur national UNSS, prise de parole lors des conseils d'administration et des assemblées générales.
- Par les cadres régionaux et départementaux lors des AG de rentrée et lors des réunions avec les coordonnateurs de district.
- Par le biais de documents supports tels :
 - La charte de comportement lors des championnats de France et le code du sportifs UNSS présents dans le plan national de développement du sport scolaire
 - Le « livret éthique et sport scolaire »
 - Le livret « génération responsable »

2.3 Les opérations de sensibilisation

- Les forums éthiques lors des ISF mondiaux
- Les masters class de sensibilisation aux discriminations

2.4 Publications

- La revue EPS
- Revue SPORTMAG
- Revue EQUILIBRE du site UNSS national



3. CONNAÎTRE LES COMPORTEMENTS CONTRAIRES AUX VALEURS DU SPORT

L'UNSS fait en sorte d'avoir connaissance des comportements contraires aux valeurs du sport pour mettre en place des mesures de prévention efficaces.

3.1 Prévention et lutte contre le dopage et les conduites dopantes.

Le dopage est une pratique interdite, un fléau, une tricherie, un acte grave contraire aux valeurs du sport. Aujourd'hui il est indéniable que le dopage affecte une grande variété de disciplines sportives, et ce à tous les niveaux de pratique. L'UNSS est, pour beaucoup de licenciés, la première porte d'entrée dans une activité sportive encadrée. Il est donc essentiel de sensibiliser l'ensemble des licenciés accueillis dans les AS.

La lutte contre le dopage fait partie des engagements du ministère des sports. L'UNSS veille à la santé de ses licenciés et développe auprès d'eux beaucoup d'actions sur l'ensemble du territoire. Nos outils de prévention du dopage et des conduites dopantes poursuivent des objectifs multiples : informer, sensibiliser, modifier les conduites et les comportements, changer les représentations. Ainsi les directives et propositions du Plan National de Développement du Sport Scolaire 2012 – 2016 « Pour un sport scolaire éthique & solidaire » sont déclinées sur tout le territoire :

Nombre de contrôles effectués en 2014 : 10

Nombre de cas positifs : 0

Rappelons que le règlement fédéral UNSS demande que tous les championnats de France proposent « un point accueil de sensibilisation aux conduites addictives et au dopage »

3.2 Commission UNSS nationale liée aux « comportements déviants »

Lorsque des comportements contraires aux valeurs du sport sont identifiés par l'organisateur des rencontres, majoritairement le cadre UNSS présent, un rapport circonstancié est fait vers la direction nationale : les « fautifs » peuvent alors être convoqués au regard de la gravité des faits.

4. OUTILLER LES ACTEURS DU SPORT FÉDÉRAL

Chaque licencié UNSS doit avoir conscience que les comportements contraires aux valeurs du sport peuvent nuire à l'image du sport. Notre fédération propose dans son plan national de développement du sport scolaire 2012.2016, deux outils afin de responsabiliser les acteurs du sport scolaire au sein des établissements du second degré :

- Le code du sportif de l'UNSS lié à l'établissement scolaire
- La charte de comportement lors des rencontres UNSS, en particulier lors des championnats de France.

Code du Sportif de l'UNSS

Au sein de mon établissement, je m'engage à :

À l'association sportive et dans l'établissement

- *Partager mes compétences pour faire progresser l'autre*
 - *Prendre des initiatives*
 - Accepter différentes responsabilités
 - Promouvoir mon association sportive

Sur le terrain

- Donner le meilleur de moi-même
- Me contrôler en évitant toute violence et incivilité
 - Respecter l'autorité arbitrale
 - Écouter et accepter les remarques

Lors des championnats, des déplacements et des rencontres

- Respecter et m'enrichir de toutes les différences
- Représenter dignement mon établissement

Charte de comportement lors des rencontres UNSS

LORS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE, je m'engage à :

- Me conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Respecter mes adversaires et mes partenaires
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Être maître de moi en toutes circonstances
 - Être exemplaire, tolérant et généreux
- Respecter l'ensemble des personnes participant à l'organisation de ce championnat
- Respecter les installations mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau : vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration
- Prendre connaissance qu'en cas de manquement grave au regard de cette charte, des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre de ma personne, de mon équipe et de mon établissement scolaire

PERMETTRE L'ACCESSION A UNE PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIÈRE ET ENCADRÉE, FAVORISANT L'ÉDUCATION, L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ SOCIALE

Le principal défi à relever consiste à accompagner les associations sportives à développer une pratique sportive régulière et encadrée et de faire en sorte que cette pratique sportive associative s'inscrive dans un parcours éducatif et citoyen. Cette pratique doit contribuer à l'apprentissage du vivre ensemble, des règles sportives, au respect de l'autre et à la prise de responsabilités au sein d'un projet associatif. En conséquence, l'implication dans la vie d'un club sportif doit permettre de participer à l'enjeu d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

1. MIEUX CONNAITRE LA PRATIQUE SPORTIVE DES DIFFÉRENTS PUBLICS

Chaque acteur du sport doit avoir connaissance des freins d'accès à la pratique sportive régulière, particulièrement pour ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est un préalable à la mise en place d'actions efficaces et pérennes, menées en partenariat avec les acteurs éducatifs et sociaux du territoire.

1.1 Politique vers les quartiers de l'éducation prioritaire

Le taux de licenciés à l'UNSS est de nouveau légèrement supérieur en zone prioritaire qu'en zone non prioritaire. Cela traduit une implication des équipes EPS afin de sensibiliser les élèves de la nécessité d'une pratique associative fédératrice de réussite. L'UNSS se doit cependant de trouver les moyens d'impliquer encore davantage les élèves de ces quartiers et surtout de les fidéliser tout au long de leur cursus scolaire. Ces derniers font preuves de maîtrise au niveau des performances sportives ainsi que lors de prises de responsabilités concrètes comme le fait d'arbitrer, de participer à l'élaboration puis à la mise en œuvre d'un événement sportif. La mise en avant du rôle de COACH lors des différents niveaux de rencontre jusqu'aux championnats de France doit prendre toute sa mesure dans les établissements des quartiers prioritaires : les licenciés possédant une capacité d'empathie afin de conseiller leur partenaire dans des moments d'opposition face à eux-mêmes ou aux autres. Des mises en place en SAVATE BOXE FRANÇAISE, en BOXE et en BADMINTON, jusqu'au championnat de France prouvent cet état de fait.

L'association sportive est un moyen concret de développer pour ses licenciés, un fort sentiment d'appartenance à la communauté éducative, au sport scolaire et à ses valeurs. Elle donne les moyens de développer chez des adolescents et adolescentes, une meilleure estime de soi dans leur domaine de prédilection, sentiment qui se transpose au niveau scolaire.

Il a nécessité d'insister sur la mise en place d'une convention de fonctionnement entre les AS de quartiers prioritaires et les autres AS grâce à la mutualisation des moyens. Le lien social pour les élèves du second degré doit se décliner :

- Au-delà de l'établissement vers la vie de quartier et des projets qui s'y développent,
- Dans l'établissement lui-même en particulier pour ceux qui valorisent « l'école ouverte »
- Par la multiplication des échanges et des rencontres au niveau du district UNSS et au-delà.
- En permettant aux élèves en décrochage scolaire de réinvestir le milieu de l'école.

La signature de conventions locales entre AS et clubs sportifs seront une priorité. Elles seront la conséquence :

- D'une mise en réseau des acteurs de terrain écoles primaires, AS, clubs, collectivités
- De la constitution d'un comité de pilotage départemental
- D'un suivi spécifique assuré par les volontaires du service civique

Les AS concernées s'ouvriront, via une relation conventionnelle avec l'USEP, aux enfants de CM2. La multiplication de l'offre sportive et des activités pourront faire l'objet d'engagements de volontaires du service civique, voire d'emplois d'avenir dévolus à chaque partenariat local.

D'autre part, les associations sportives des collèges REP+ et des LP de l'éducation prioritaire seront invitées par les cadres de l'UNSS à postuler au « PRIX NATIONAL ETHIQUE ET SPORT SCOLAIRE » parrainé par le Sénat, afin de mettre en avant les projets initiés par les animateurs d'AS, les licenciés eux-mêmes et au-delà, l'ensemble de la communauté éducative.

1.1.1 Les licenciés dans les établissements éducation prioritaires en 2014 – 2015

	Scolarisés			Licenciés			Animateurs			Taux de pénétration			Nb licenciés par prof		
	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
CLAIR															
Périurbaine	2 388	31 512	33 900	429	6 466	6 895	14	261,5	271	17,96%	20,52%	20,34%	30,64	24,73	25,44
Rurale	1 040	16 491	17 531	315	3 820	4 135	8	122	170	30,29%	23,16%	23,59%	39,38	31,31	24,32
Urbaine	5 695	150 308	156 003	1 273	33 869	35 142	44	1357,5	1 421	22,35%	22,53%	22,53%	28,93	24,95	24,73
Total CLAIR	9 123	198 311	207 434	2 017	44 155	46 172	66	1 741	1 807	22,11%	22,27%	22,26%	30,56	25,36	25,55
RRS															
Périurbaine		65 538	65 538		15 407	15 407		555	568	#DIV/0!	23,51%	23,51%		27,79	27,13
Rurale	133	42 009	42 142	44	11 836	11 880	3	360	360	33,08%	28,17%	28,19%	14,67	32,92	33,00
Urbaine	668	194 153	194 821	169	43 858	44 027	4	1 660	1 689	25,30%	22,59%	22,60%	42,25	26,42	26,07
Total RRS	801	301 700	302 501	213	71 101	71 314	7	2 574	2 581	26,59%	23,57%	23,57%	30,43	27,62	27,63

RRS : Réseaux de Réussite Scolaire.

CLAIR : Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite.

1.1.2 Les licenciés dans les établissements REP en 2014 – 2015

	Scolarisés			Licenciés			Anima- teurs	Taux de pénétration			Nb licenciés par anima- teur
	Filles	Garçons		Filles	Garçons						
LP-ZP	18 692	27 841	46 533	1 644	4 661	6 305	334	8,80%	16,74%	13,55%	18,91
Péri-urbaine	4 246	5 445	9 691	362	830	1 192	69	8,53%	15,24%	12,30%	17,28
Rurale	1 551	1 773	3 324	202	460	662	27	13,02%	25,94%	19,92%	24,52
Urbaine	12 895	20 623	33 518	1 080	3 371	4 451	238	8,38%	16,35%	13,28%	18,74
REP	176 687	177 250	353 937	36 342	48 454	84 796	3 184	20,57%	27,34%	23,96%	26,64
Péri-urbaine	36 086	36 450	72 536	7 690	10 298	17 988	655	21,31%	28,25%	24,80%	27,48
Rurale	23 569	23 028	46 597	5 054	6 491	11 545	415	21,44%	28,19%	24,78%	27,85
Urbaine	117 032	117 772	234 804	23 598	31 665	55 263	2 115	20,16%	26,89%	23,54%	26,14
REP+	74 659	75 650	150 309	15 158	20 812	35 970	1 575	20,30%	27,51%	23,93%	22,84
Péri-urbaine	9 576	9 697	19 273	1 746	2 587	4 333	196	18,23%	26,68%	22,48%	22,11
Rurale	5 426	5 447	10 873	812	1 165	1 977	88	14,96%	21,39%	18,18%	22,47
Urbaine	59 657	60 506	120 163	12 600	17 060	29 660	1 291	21,12%	28,20%	24,68%	22,97
Total	270 038	280 741	550 779	53 144	73 927	127 071	5 092	19,68%	26,33%	23,07%	24,96

1.2 Prise en compte du décrochage scolaire

L'association sportive se doit de mettre en avant au sein de la communauté éducative ses projets liés à la responsabilisation, au développement de l'estime de soi, vers ces élèves qui ont le plus besoin de suivi et de soutien. La problématique du « décrochage » est souvent visible lors des cours d'EPS et de l'association sportive car au-delà des absences, le manque d'investissement se remarque concrètement. Il est nécessaire de s'inscrire dans une réflexion liée au « pourquoi » et au « comment faire pour ». La mise en place d'une commission nationale « décrochage scolaire » a permis d'engager la réflexion avec une volonté d'inscrire les projets avec ceux existants dans les académies et au-delà sur certaines communes qui se sont emparées de la problématique.

2. PROMOUVOIR UNE OFFRE DE PRATIQUES DIVERSIFIÉES FAVORISANT L'ÉDUCATION ET L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'UNSS développe une offre de pratiques sportives diversifiées au profit de tous, notamment les plus éloignés de la pratique. Cette offre de pratiques doit être adaptée et répondre aux motivations des différents publics

2.1 Inclusion des licenciés souffrant d'un handicap

L'UNSS offre la possibilité aux élèves en situation de handicap de pratiquer le sport. Au-delà des éléments inscrits dans le plan national de développement du sport scolaire 2012-2016, la déclinaison locale de la politique nationale s'appuie sur le renforcement et la multiplication des offres de pratique pour les élèves en situation de handicap

Objectifs de développement

- Renforcer la formule « sport partagé » à l'UNSS par la nomination d'un référent « sport partagé » au sein de 15 commissions sportives. La mise en place de championnat « sport partagé » en découlera. Du local au national, ce programme, géré en étroite relation avec la Fédération française Handisport et la Fédération française de Sport Adapté, permet aux élèves valides et aux élèves en situation de handicap scolarisés de pratiquer dans les mêmes activités.
- Offrir une plus grande régularité des activités proposées sur le championnat sport partagé multi-activités. Initié sur le plan local, le sport partagé se multiplie dans les régions avec 19 journées en moyenne / An et par académie en 2013-2014.
- Elargir l'offre de pratique à travers la création d'un format « Sport handi » que nous devons travailler en concertation avec les fédérations délégataires sur le handicap (FFH et FFSA).
- Multiplier les formations : pour les enseignants et pour les jeunes officiels en situation de handicap et valide.
- Fédérer et créer du lien du local au national : la désignation d'une personne ressource « Handi » par académie.
- Faciliter l'accès pour la pratique de tous grâce à une affiliation simplifiée proposée aux établissements spécialisés afin d'ouvrir les portes de l'UNSS à tous les élèves en situation de handicap.

Chiffre et évolution

- 21 413 élèves participent au programme « sport partagé » dont 6689 élèves en situation de handicap. Actuellement 102 IME sont affiliés à l'UNSS (+14%).
- Le programme « sport partagé » regroupe 7 championnats de France. Ils regroupent 62 associations sportives et 139 élèves en situation de handicap.
- En académies, 224 journées « sport partagé » par an. 48 activités proposées dans le cadre du programme.

2.2 Valorisation des compétences pour assurer un avenir aux jeunes

Les passerelles de reconnaissance des compétences acquises permettent d'assurer une continuité dans le parcours associatif au sein des clubs, et de mettre en exergue les tenants de l'emploi sportif ou de l'engagement citoyen

D'autres rôles définis par le programme « vers une génération responsable » constituent une vraie découverte de fonctions pouvant orienter les jeunes dans leurs projet professionnel : jeunes coaches, jeunes secouristes, jeunes reporters, jeunes dirigeants et organisateurs.

3. VEILLER A UNE VÉRITABLE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ET SPORTIVE

Chaque licencié UNSS doit pouvoir pratiquer l'activité physique ou sportive de son choix toute l'année et à tout moment, pendant le temps périscolaire. De l'association sportive au club, une véritable continuité éducative doit s'instaurer.

3.1 Conventions UNSS et fédérations sportives

L'UNSS valorise des passerelles entre les parcours jeunes officiels UNSS – jeunes arbitres, jeunes dirigeants UNSS – et les parcours jeunes dirigeants fédéraux. 13 fédérations ont signé des conventions y stipulant des passerelles.

A compter de 2016, les conventions feront l'objet d'avenants spécifiques indiquant les engagements de chacun sur

- Les modalités d'équivalence
- Les modalités de validation
- Les procédures de sollicitation de chaque JO pour officier en compétitions fédérales

Une vigilance particulière sera engagée sur la mise en œuvre de la concrétisation locale des conventions en multipliant les partenariats entre AS et clubs locaux

3.2 Convention avec PJJ

L'établissement pénitentiaire pour mineurs en lien avec la *Protection judiciaire de la Jeunesse est un axe du projet pris en considération avec des élèves inscrits dans un projet éducatif spécifique. Une convention PJJ.UNSS sera signée à la rentrée 2015.2016. La commission* souligne également l'importance de cibler les « pré- décrocheurs » identifiés lors des conseils d'harmonisation CM2-6^{ème} puis très vite en 6^{ème} : ces derniers restent dans les établissements et sont donc susceptibles d'être suivi sur l'ensemble du cursus du collège en particulier au sein de l'association sportive

3.3 Convention avec la LICRA

La LICRA intègrera dès 2015, le prix national éthique et sport scolaire parrainé par le SENAT: ce dernier récompensera des projets « citoyens » (en particulier lié au racisme et l'antisémitisme) mises en œuvre à partir du livret « éthique et sport scolaire » au sein des associations sportives des établissements du second degré. Elle fera partie du jury national qui proposera les lauréats de l'édition 2016. D'autre part La mise en place de formations-informations relatives au fonctionnement même de la LICRA et aux valeurs qu'elle véhicule sera favorisée par les cadres UNSS lors des événements sportifs ou la mise en place de forums ou conférences.

4. IMPACT DES EVENEMENTS UNSS SUR LES TERRITOIRES

L'UNSS organise plus de 250 000 manifestations par an, qui génèrent des impacts économiques et de valorisation des territoires, notamment pour les 140 championnats de France, se déroulant sur plusieurs jours.

L'UNSS organise chaque année au moins un championnat du monde solaire. A titre d'exemple, l'ISF basketball 2015 à Limoges représente au-delà de son budget de 800 000€, une retombée notamment en terme d'hôtellerie, de restauration, de visites, de déplacements estimée à 2M€.

Le format des championnats est constitué de telle sorte qu'ils puissent être implantés dans des départements à dominante rurale.